

Service Eau Risques et Nature
Unité Risques et Gestion de Crise

La Roche-sur-Yon, le **20 JAN, 2021**

Dossier suivi par : Emmanuel RAIMBAULT
Tél. : 02 51 44 33 55
Mail : emmanuel.raimbault@vendee.gouv.fr

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de la Vendée

à

Liste in fine

Objet : étude hydraulique pour la révision du PPRI de la Sèvre Nantaise
P.J. : compte-rendu du comité technique du 20 octobre 2020
rapport provisoire de phase 1 (transmis par courriel)

Par courrier du 22/07/2020, vous avez été informés de la démarche envisagée pour l'étude hydraulique de caractérisation de l'aléa de référence et de révision de PPRI de la Sèvre Nantaise confiée à Suez-Consulting.

Pour rappel, cette démarche se décompose en trois parties :

- Phase 1 : analyse du fonctionnement hydrologique et hydraulique du secteur d'étude (4 mois)
- Phase 2 : caractérisation des aléas (6 mois)
- Phase 3 : production des documents pour l'établissement des PPRI.

La phase 1 de l'étude est sur le point d'être validée. Dans cet objectif, le comité technique a été réuni le 20 octobre dernier afin de recueillir les observations de vos services sur la base d'une présentation détaillée de la méthodologie et des éléments de diagnostic et d'analyse utilisés par le bureau d'étude.

Les observations recueillies à cette occasion, synthétisées dans le document joint, feront l'objet d'une attention particulière et conduiront le cas échéant à une mise à jour de phase 1 avant sa validation qui interviendra au plus tard fin février 2020.

À ce stade, dans le contexte sanitaire particulier que nous connaissons, les résultats de l'étude ne justifient pas l'organisation d'une réunion de validation du comité de pilotage. Toutefois, dans une logique de démarche associée, vous trouverez ci-joint le rapport de synthèse provisoire de la première phase d'étude. Sur cette base, vous avez la possibilité de faire part de vos remarques éventuelles au Service Eau Risques et Nature de la DDTM85, avant mi-février.

La phase 2 de l'étude, qui a démarré début 2021 pour une durée d'environ 6 mois, consiste dans un premier temps à construire un modèle hydraulique basé sur les éléments techniques étudiés lors de la phase 1 et paramétré de façon à reproduire des crues historiques documentées.

Dans un second temps, lorsque le modèle hydraulique sera jugé suffisamment robuste, c'est-à-dire à même de reproduire des événements vécus sur le territoire, des scénarios de projets pourront être modélisés.

Ces modélisations devront définir des zones inondables pour : deux événements fréquents dont la période retour reste à déterminer (information en appui à la gestion de crise, usuellement entre 10 et 50 ans), un événement moyen (scénario de référence du PPRI / environ 100 ans), un événement exceptionnel (disposition 3-2 du PGRI / environ 1000 ans).

Ce travail qui aboutira concrètement à caractérisation et la cartographie des zones inondables pour chaque scénario étudié donnera lieu, au préalable, à des échanges réguliers, avec les collectivités concernées, sous les formes les plus appropriées (courriers, réunion plénières du Cotech et du Copil, réunions bilatérales, etc.). Un point d'étape en mars 2021 auprès du comité technique paraît indispensable. Par ailleurs, une validation de certaines hypothèses par le comité de pilotage (conditions aux limites ...) sera nécessaire avant le lancement de la modélisation des zones inondables de chaque scénario retenu.

En tout état de cause, à l'issue de ce travail itératif, l'aléa inondation de référence du prochain PPRI de la Sèvre Nantaise fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Le Service Eau Risques et Nature de la DDTM85 qui se tient à votre disposition pour toute précision relative à l'avancement de la démarche ne manquera pas de prendre contact avec vos services en fonction de l'évolution du dossier.

Afin de clore la phase 1 de l'étude avant la fin février, je vous remercie de bien vouloir transmettre vos observations avant le 15 février 2021.

Le directeur départemental des territoires et de
la mer

Stéphane BURON

LISTE DES DESTINATAIRES

Maire de	CUGAND
Maire de	LA BRUFFIERE
Maire de	TIFFAUGES
Maire de	SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX
Maire de	MORTAGNE-SUR-SEVRE
Maire de	CHANVERRIE
Maire de	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE
Maire de	SAINT-MALO-DU-BOIS
Maire de	TREIZE-VENTS
Maire de	MALLIEVRE
Maire de	LES EPESES
Maire de	SEVREMONT
Maire de	SAINT MESMIN

CdC Terres de Montaigu

CdC du Pays de Mortagne

CdC Terres du Pays des Herbiers

CdC du Pays de Pouzauges

Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, structure porteuse du ScoT du Pays du Bocage Vendéen

Syndicat Mixte de l'EPTB de la Sèvre-Nantaise, porteur du PAPI de la Sèvre-Nantaise et du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise

Copie :

- Préfecture de la Vendée
- DREAL/SRNT
- DDTM 85
- DDTM 49
- DDTM 79
- DDTM 44

